



## CONSEIL MUNICIPAL du 01 Octobre 2024

### ORDRE DU JOUR

#### ADMINISTRATION GENERALE & FINANCES

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Adoption du compte rendu de la séance du 19 juin 2024
3. Attribution d'une subvention à l'office des sports de l'agglomération/ La course des filles
4. Activités périscolaires / approbation de la Convention avec le CODEP EPGV
5. Activités périscolaires / approbation de la convention avec le GE bords de Loire
6. Attribution d'une subvention à l'UCPV
7. Attribution d'une subvention à l'association Colibri des Dunes
8. Convention dispositif petits déjeuners année scolaire 2024-2025
9. Rétrocession au bénéfice de la commune d'une concession au cimetière communal
10. Modification du tableau des effectifs
11. Demande de subvention au titre du renforcement de la vidéoprotection exercice 2024
12. Demande de subvention pour l'opération requalification de l'avenue Charles Dupuy – mise à jour du plan de financement au titre de la DETR 2024
13. Demande de subvention au titre des amendes de police 2023 – mise à jour du plan de financement
14. Travaux de renouvellement du matériel d'éclairage public et prises électriques du camping municipal – Délibération de participation financière avec le SDE
15. Convention financière avec l'agglomération relative au versement d'un fonds de concours dans le domaine de la gestion des eaux pluviales pour des travaux aux Balcons d'Audinet
16. Renouvellement du dispositif de subventionnement des travaux de ravalement des façades
17. Rénovation de l'éclairage public et des bornes électriques du site du camping municipal /Convention tripartite avec le Syndicat d'Electrification et le Département de financement au titre du Fonds d'Intervention Touristique Départemental
18. Convention de partenariat entre la ville de Brives-Charensac et le comité de la Haute-Loire de la ligue nationale contre le cancer / labellisation espace sans tabac

#### DECISIONS

- Décision du maire Virement de crédits
- Décision d'attribution de marché de prestation intellectuelle pour le projet travaux de couverture de courts de tennis
- Décision d'attribution de marché de prestations travaux pour un contrat d'entretien des installations de chauffage, ventilation, production eau chaude sanitaire des équipements publics

#### QUESTIONS DIVERSES / INFORMATIONS

Point sur la rentrée scolaire 2024  
Mise en service des bacs de collecte enterrés secteur Avenue Charles Dupuy  
Transfert des activités de l'AUMPT vers le CCAS / Avancées du dossier  
Informations travaux

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

### DU CONSEIL MUNICIPAL



**MARDI 01 OCTOBRE 2024**

Membres en exercice : 26

Date de convocation : 25-09-24

L'an deux mille vingt-quatre, le **premier octobre, à dix-huit heures trente**, le Conseil Municipal de la Commune de BRIVES-CHARENSAC, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la Présidence de Monsieur Gilles DELABRE, Maire.

**Étaient présents :** DELABRE Gilles - ALLEMAND Marie José - BRINGER Jean-Paul - BELIN Véronique - BRUN William - EXBRAYAT Pierrette - OUIILLON Bruno - PALHIER Joëlle - CELLIER Hélène (à partir de la question 10) - HUGON Philippe - BOISSERIE Nadine (à partir de la question 5) - PORTAL Christian - LAIGRE Sandrine - JAVON Serge - PERBET Michel - CUBIZOLLES Vanessa (à partir de la question 14) - DESESTRES Bernadette - LEROY Chantal - BETHERY Philippe - VACHERON Bernadette - FREJAVILLE David - Fabien LYOTARD

**Étaient représentés :** - GIRARD MONEYRON Sandrine par BRINGER Jean-Paul - CUBIZOLLES Vanessa par ALLEMAND Marie José (jusqu'à la 14) -

**Étaient excusés :** AMIAUX Dominique - VARRAUD Rémi - VEDRUNE Aurélie

**Secrétaire de séance :** Fabien LYOTARD

Les Membres du Conseil Municipal, formant la majorité des Membres en exercice, Monsieur le Président Gilles DELABRE, Maire, déclare la séance ouverte.

#### N° 01 / Désignation d'un secrétaire de séance

Nomenclature	5- Institutions et Vie Politique / 5-2 Fonctionnement des assemblées
Rapporteur	M Gilles DELABRE

Vu l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales stipulant qu'au début de chacune de ses séances, le conseil municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire.

Après en avoir délibéré Les Membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés désignent Monsieur Fabien LYOTARD en qualité de secrétaire de séance

Conseil Municipal du 01/10/2024

Nombre de Conseillers présents		19
Nombre de Conseillers représentés		2
Nombre de suffrages exprimés		21
VOTE	ABSTENTIONS	0
	CONTRE	0
	POUR	21

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus. Les signatures figurent au registre.

Le Maire

Gilles DELABRE



Le Secrétaire de Séance

Fabien LYOTARD

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS



### DU CONSEIL MUNICIPAL

**MARDI 01 OCTOBRE 2024**

Membres en exercice : 26

Date de convocation : 25-09-24

L'an deux mille vingt-quatre, **le premier octobre, à dix-huit heures trente**, le Conseil Municipal de la Commune de BRIVES-CHARENSAC, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la Présidence de Monsieur Gilles DELABRE, Maire.

**Étaient présents** : DELABRE Gilles - ALLEMAND Marie José - BRINGER Jean-Paul - BELIN Véronique - BRUN William - EXBRAYAT Pierrette - OUIILLON Bruno - PALHIER Joëlle - CELLIER Hélène (à partir de la question 10) - HUGON Philippe - BOISSERIE Nadine (à partir de la question 5) - PORTAL Christian - LAIGRE Sandrine- JAVON Serge - PERBET Michel - CUBIZOLLES Vanessa (à partir de la question 14) - DESESTRES Bernadette - LEROY Chantal - BETHERY Philippe- VACHERON Bernadette- FREJAVILLE David- Fabien LYOTARD

**Étaient représentés** : - GIRARD MONEYRON Sandrine par BRINGER Jean-Paul- CUBIZOLLES Vanessa par ALLEMAND Marie José (jusqu'à la 14) -

**Étaient excusés** : AMIAUX Dominique - VARRAUD Rémi - VEDRUNE Aurélie

**Secrétaire de séance** : Fabien LYOTARD

Les Membres du Conseil Municipal, formant la majorité des Membres en exercice, Monsieur le Président Gilles DELABRE, Maire, déclare la séance ouverte.

#### **N°02/ Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 19 06 2024**

<b>Nomenclature</b>	<b>5- Institutions et Vie Politique / 5-2 Fonctionnement des assemblées</b>
<b>Rapporteur</b>	<b>M Gilles DELABRE</b>

Vu l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales stipulant que :

- le procès-verbal de chaque séance du conseil municipal, rédigé par le ou les secrétaires, est arrêté au commencement de la séance suivante et doit signé par le maire et le ou les secrétaires.
- Dans la semaine qui suit la séance au cours de laquelle il a été arrêté, le procès-verbal est publié sous forme électronique de manière permanente et gratuite sur le site internet de la commune, lorsqu'il existe, et un exemplaire sur papier est mis à la disposition du public.

**Après avis favorable de la commission préparatoire et après en avoir délibéré Les Membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :**

**Approuvent le procès-verbal de la séance du 19 06 2024 dont un exemplaire est annexé à la présente délibération.**

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus. Les signatures figurent au registre.

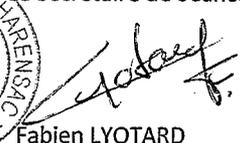
Conseil Municipal du 01 /10/2024		
Nombre de Conseillers présents		<b>19</b>
Nombre de Conseillers représentés		<b>2</b>
Nombre de suffrages exprimés		<b>21</b>
VOTE	ABSTENTIONS	<b>0</b>
	CONTRE	<b>0</b>
	POUR	<b>21</b>

Le Maire

  
Gilles DELABRE



Le Secrétaire de Séance

  
Fabien LYOTARD

EDIFL

2024/77

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS



### DU CONSEIL MUNICIPAL

**MARDI 01 OCTOBRE 2024**

Membres en exercice : 26

Date de convocation : 25-09-24

L'an deux mille vingt-quatre, le **premier octobre, à dix-huit heures trente**, le Conseil Municipal de la Commune de BRIVES-CHARENSAC, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la Présidence de Monsieur Gilles DELABRE, Maire.

**Étaient présents** : DELABRE Gilles - ALLEMAND Marie José - BRINGER Jean-Paul - BELIN Véronique - BRUN William - EXBRAYAT Pierrette - OUIILLON Bruno - PALHIER Joëlle - CELLIER Hélène (à partir de la question 10) - HUGON Philippe - BOISSERIE Nadine (à partir de la question 5) - PORTAL Christian - LAIGRE Sandrine- JAVON Serge - PERBET Michel - CUBIZOLLES Vanessa (à partir de la question 14) - DESESTRES Bernadette - LEROY Chantal - BETHERY Philippe- VACHERON Bernadette- FREJAVILLE David- Fabien LYOTARD

**Étaient représentés** : - GIRARD MONEYRON Sandrine par BRINGER Jean-Paul- CUBIZOLLES Vanessa par ALLEMAND Marie José (jusqu'à la 14) -

**Étaient excusés**: AMIAUX Dominique - VARRAUD Rémi - VEDRUNE Aurélie

**Secrétaire de séance** : Fabien LYOTARD

Les Membres du Conseil Municipal, formant la majorité des Membres en exercice, Monsieur le Président Gilles DELABRE, Maire, déclare la séance ouverte.

**N° 03 / Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'office des sports de l'agglomération du Puy En Velay dans le cadre de la course des filles**

<b>Nomenclature</b>	<b>7 Finances Locales / 7-5 Subventions</b>
<b>Rapporteur</b>	<b>M Gilles Delabre</b>

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que depuis 14 ans, la ville de Brives-Charensac accueille et apporte son soutien la manifestation sportive « La Course des Filles ». L'édition 2024 s'est tenue le 08 septembre.

La course des filles, organisée par l'office des sports de l'agglomération du Puy-en-Velay, qui regroupe chaque année des milliers de participantes, est une manifestation sportive destinée à lutte contre le cancer du sein. En effet, l'intégralité des recettes est reversée à la ligue contre le cancer.

Alors que les agents et les élues de la ville ont formé une équipe à l'occasion de cette édition, M le Maire propose que la Ville reverse à l'office des sports de l'agglomération du Puy-en-Velay, un montant équivalent aux frais d'engagements versée par les membres de l'équipe de Brives-Charensac.

Considérant que 26 personnes se sont engagées pour la course et ont individuellement versé 5€, M le Maire propose une subvention de 130€.

Après avis favorable de la commission préparatoire et après en avoir délibéré Les Membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- **Accordent** une subvention exceptionnelle de 130€ à l'office des sports de l'agglomération Puy-en-Velay / la course des filles
- **Autorisent** Monsieur le Maire à inscrire les crédits nécessaires au budget 2024.

Conseil Municipal du 01/10/2024

Nombre de Conseillers présents		<b>19</b>
Nombre de Conseillers représentés		<b>2</b>
Nombre de suffrages exprimés		<b>21</b>
VOTE	ABSTENTIONS	<b>0</b>
	CONTRE	<b>0</b>
	POUR	<b>21</b>

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus. Les signatures figurent au registre.

Le Maire

Gilles DELABRE



Le Secrétaire de Séance

Fabien LYOTARD

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS



### DU CONSEIL MUNICIPAL

**MARDI 01 OCTOBRE 2024**

Membres en exercice : 26

Date de convocation : 25-09-24

L'an deux mille vingt-quatre, le **premier octobre, à dix-huit heures trente**, le Conseil Municipal de la Commune de BRIVES-CHARENSAC, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la Présidence de Monsieur Gilles DELABRE, Maire.

**Etaient présents** : DELABRE Gilles - ALLEMAND Marie José - BRINGER Jean-Paul - BELIN Véronique - BRUN William - EXBRAYAT Pierrette - OUIILLON Bruno - PALHIER Joëlle - CELLIER Hélène (à partir de la question 10) - HUGON Philippe - BOISSERIE Nadine (à partir de la question 5) - PORTAL Christian - LAIGRE Sandrine - JAVON Serge - PERBET Michel - CUBIZOLLES Vanessa (à partir de la question 14) - DESESTRES Bernadette - LEROY Chantal - BETHERY Philippe - VACHERON Bernadette - FREJAVILLE David - Fabien LYOTARD

**Etaient représentés** : - GIRARD MONEYRON Sandrine par BRINGER Jean-Paul - CUBIZOLLES Vanessa par ALLEMAND Marie José (jusqu'à la 14) -

**Etaient excusés**: AMIAUX Dominique - VARRAUD Rémi - VEDRUNE Aurélie

**Secrétaire de séance** : Fabien LYOTARD

Les Membres du Conseil Municipal, formant la majorité des Membres en exercice, Monsieur le Président Gilles DELABRE, Maire, déclare la séance ouverte.

**N° 04/ Convention avec le CODEP EPGV pour le développement des activités physiques dans les écoles élémentaires publiques et privées au titre de l'action « Bien manger – Bien bouger »**

Nomenclature	8 Domaines de compétence par thème / 8-1 Enseignement
Rapporteur	Mme V Belin

Monsieur le Maire rappelle que, depuis 2009, des actions sont engagées dans les écoles de la commune pour le développement des activités physiques durant le temps périscolaire. M le Maire rappelle par ailleurs que depuis 2017, ce dispositif est mené en collaboration avec Comité Départemental d'Education Physique et de Gymnastique Volontaire (CODEP EPGV) pour la mise à disposition d'éducateurs sportifs.

Monsieur le Maire rappelle l'intérêt de poursuivre ces actions qui s'inscrivent pleinement dans le programme établi au regard de la réforme des rythmes scolaires mais également dans les orientations et préconisations du Programme National Nutrition Santé (PNNS)

Dans ce cadre, pour l'année scolaire 2024 2025, et par le biais d'une convention dont un exemplaire est annexé à la présente délibération, le CODEP EPGV mettra à la disposition de la ville les intervenants nécessaires au bon fonctionnement des activités et ce dans les conditions horaires et financières suivantes :

- 1h à l'école de la Chartreuse le vendredi sur 26 semaines,
- le taux horaire forfaitaire toutes charges comprises est fixé 42 €

Après avis favorable de la commission préparatoire et après en avoir délibéré Les Membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- **Autorisent** Monsieur le Maire à signer la convention avec le CODEP EPGV qui fixe les modalités partenariales pour l'année scolaire 2024 2025.
- **Autorisent** Monsieur le Maire à inscrire les crédits nécessaires au budget

Conseil Municipal du 01 /10/2024

Nombre de Conseillers présents		<b>19</b>
Nombre de Conseillers représentés		<b>2</b>
Nombre de suffrages exprimés		<b>21</b>
VOTE	ABSTENTIONS	<b>0</b>
	CONTRE	<b>0</b>
	POUR	<b>21</b>

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus. Les signatures figurent au registre.

Le Maire

Gilles DELABRE



Le Secrétaire de Séance

Fabien LYOTARD



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS



### DU CONSEIL MUNICIPAL

**MARDI 01 OCTOBRE 2024**

Membres en exercice : 26

Date de convocation : 25-09-24

L'an deux mille vingt-quatre, le **premier octobre, à dix-huit heures trente**, le Conseil Municipal de la Commune de BRIVES-CHARENSAC, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la Présidence de Monsieur Gilles DELABRE, Maire.

**Étaient présents** : DELABRE Gilles - ALLEMAND Marie José - BRINGER Jean-Paul - BELIN Véronique - BRUN William - EXBRAYAT Pierrette - OUIILLON Bruno - PALHIER Joëlle - CELLIER Hélène (à partir de la question 10) - HUGON Philippe - BOISSERIE Nadine (à partir de la question 5) - PORTAL Christian - LAIGRE Sandrine - JAVON Serge - PERBET Michel - CUBIZOLLES Vanessa (à partir de la question 14) - DESESTRES Bernadette - LEROY Chantal - BETHERY Philippe - VACHERON Bernadette - FREJAVILLE David - Fabien LYOTARD

**Étaient représentés** : - GIRARD MONEYRON Sandrine par BRINGER Jean-Paul - CUBIZOLLES Vanessa par ALLEMAND Marie José (jusqu'à la 14) -

**Étaient excusés**: AMIAUX Dominique - VARRAUD Rémi - VEDRUNE Aurélie

**Secrétaire de séance** : Fabien LYOTARD

Les Membres du Conseil Municipal, formant la majorité des Membres en exercice, Monsieur le Président Gilles DELABRE, Maire, déclare la séance ouverte.

**N°05 / Convention avec le GE Sports 63 pour le développement des activités physiques dans les écoles élémentaires publiques et privées au titre de l'action « Bien manger – Bien bouger »**

Nomenclature	8 Domaines de compétence par thème / 8-1 Enseignement
Rapporteur	Mme V Belin

Monsieur le Maire rappelle que, depuis 2009, des actions sont engagées dans les écoles de la commune pour le développement des activités physiques durant les temps périscolaires. M le Maire rappelle par ailleurs que depuis 2017, ce dispositif est mené en collaboration avec le groupement d'employeurs Sports 43 Bords de Loire pour la mise à disposition d'éducateurs sportifs. A compter de cette année, la gestion du groupement d'employeur est assurée par le GE sports 63.

Monsieur le Maire rappelle l'intérêt de poursuivre ces actions qui s'inscrivent pleinement dans le programme établi au regard de la réforme des rythmes scolaires mais également dans les orientations et préconisations du Programme National Nutrition Santé (PNNS)

Dans ce cadre, pour l'année scolaire 2024-2025, et par le biais d'une convention dont un exemplaire est annexé à la présente délibération, le GE sports 63 mettra à la disposition de la ville les intervenants

nécessaires au bon fonctionnement des activités et ce dans les conditions horaires et financières suivantes :

**-4 créneaux par semaine de 1h30 sur 33 semaines, à l'école de La République.**

- le taux horaire forfaitaire toutes charges comprises est fixé 42 €

- un montant forfaitaire de 30€ correspondant à la cotisation annuelle au GE sports 63 à la charge de la commune de Brives-Charensac.

Après avis favorable de la commission préparatoire et après en avoir délibéré Les Membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- **Autorisent** Monsieur le Maire à signer la convention avec le GE sports 63 qui fixe les modalités partenariales pour l'année scolaire 2024 -2025.
- **Autorisent** Monsieur le Maire à inscrire les crédits nécessaires au budget

Conseil Municipal du 01 /10/2024

Nombre de Conseillers présents		<b>20</b>
Nombre de Conseillers représentés		<b>2</b>
Nombre de suffrages exprimés		<b>22</b>
VOTE	ABSTENTIONS	<b>0</b>
	CONTRE	<b>0</b>
	POUR	<b>22</b>

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus. Les signatures figurent au registre.

Le Maire

Le Secrétaire de Séance

Gilles DELABRE



Fabien LYOTARD

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL



MARDI 01 OCTOBRE 2024

Membres en exercice : 26

Date de convocation : 25-09-24

L'an deux mille vingt-quatre, le **premier octobre, à dix-huit heures trente**, le Conseil Municipal de la Commune de BRIVES-CHARENSAC, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la Présidence de Monsieur Gilles DELABRE, Maire.

**Étaient présents** : DELABRE Gilles - ALLEMAND Marie José - BRINGER Jean-Paul - BELIN Véronique - BRUN William - EXBRAYAT Pierrette - OUIILLON Bruno - PALHIER Joëlle - CELLIER Hélène (à partir de la question 10) - HUGON Philippe - BOISSERIE Nadine (à partir de la question 5) - PORTAL Christian - LAIGRE Sandrine - JAVON Serge - PERBET Michel - CUBIZOLLES Vanessa (à partir de la question 14) - DESESTRES Bernadette - LEROY Chantal - BÉTHERY Philippe - VACHERON Bernadette - FREJAVILLE David - Fabien LYOTARD

**Étaient représentés** : - GIRARD MONEYRON Sandrine par BRINGER Jean-Paul - CUBIZOLLES Vanessa par ALLEMAND Marie José (jusqu'à la 14) -

**Étaient excusés** : AMIAUX Dominique - VARRAUD Rémi - VEDRUNE Aurélie

**Secrétaire de séance** : Fabien LYOTARD

Les Membres du Conseil Municipal, formant la majorité des Membres en exercice, Monsieur le Président Gilles DELABRE, Maire, déclare la séance ouverte.

**N° 06 / Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association Union Cycliste du Puy en Velay**

Nomenclature	7 Finances Locales / 7-5 Subventions
Rapporteur	B Ouillon

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que l'association Union Cycliste du Puy en Velay organisera le 22 décembre prochain la première édition de la course cycliste cyclo-cross « les rives de la Loire »

Dans la mesure où cette première édition se déroulera exclusivement sur Brives-Charensac et concourra à la promotion de notre territoire, M le Maire estime qu'il est opportun que la ville soit partenaire de cet événement et apporte son soutien financier.

Après avis favorable de la commission préparatoire et après en avoir délibéré Les Membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- **Accordent** une subvention exceptionnelle de 500€ à l'association UCPV (Union Cycliste du Puy en Velay)
- **Autorisent** Monsieur le Maire à inscrire les crédits nécessaires au budget 2024.

Conseil Municipal du 01 /10/2024

Nombre de Conseillers présents		20
Nombre de Conseillers représentés		2
Nombre de suffrages exprimés		22
VOTE	ABSTENTIONS	0
	CONTRE	0
	POUR	22

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus. Les signatures figurent au registre.

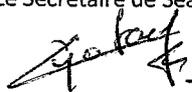
Le Maire

Le Secrétaire de Séance

Gilles DELABRE



Fabien LYOTARD



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS



### DU CONSEIL MUNICIPAL

**MARDI 01 OCTOBRE 2024**

Membres en exercice : 26

Date de convocation : 25-09-24

L'an deux mille vingt-quatre, le **premier octobre, à dix-huit heures trente**, le Conseil Municipal de la Commune de BRIVES-CHARENSAC, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la Présidence de Monsieur Gilles DELABRE, Maire.

**Étaient présents :** DELABRE Gilles - ALLEMAND Marie José - BRINGER Jean-Paul - BELIN Véronique - BRUN William - EXBRAYAT Pierrette - OUIILLON Bruno - PALHIER Joëlle - CELLIER Hélène (à partir de la question 10) - HUGON Philippe - BOISSERIE Nadine (à partir de la question 5) - PORTAL Christian - LAIGRE Sandrine- JAVON Serge - PERBET Michel - CUBIZOLLES Vanessa (à partir de la question 14) - DESESTRES Bernadette - LEROY Chantal - BETHERY Philippe- VACHERON Bernadette- FREJAVILLE David- Fabien LYOTARD

**Étaient représentés :** - GIRARD MONEYRON Sandrine par BRINGER Jean-Paul- CUBIZOLLES Vanessa par ALLEMAND Marie José (jusqu'à la 14) -

**Étaient excusés:** AMIAUX Dominique - VARRAUD Rémi - VEDRUNE Aurélie

**Secrétaire de séance :** Fabien LYOTARD

Les Membres du Conseil Municipal, formant la majorité des Membres en exercice, Monsieur le Président Gilles DELABRE, Maire, déclare la séance ouverte.

#### **N° 07 / Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association Colibri des dunes**

<b>Nomenclature</b>	<b>7 Finances Locales / 7-5 Subventions</b>
<b>Rapporteur</b>	<b>G DELABRE</b>

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que l'association Colibri des dunes, composée de 3 adhérentes, participeront au Rose Trip Maroc 2024. Ce trek 100% féminin et solidaire aura lieu du 31 octobre au 05 novembre 2024 dans le désert de Merzouga.

Accessible à toutes, ce trek prône différentes valeurs comme la solidarité en soutenant deux associations (Ruban Rose et Enfants du Désert) mais également l'éco-responsabilité à travers de multiples actions et enfin le bien-être et la santé.

Dans la mesure où cette association est composée notamment d'une résidente de Brives -Charensac, M le Maire estime qu'il est opportun que la ville soit partenaire de cette association et lui apporte son soutien financier au regard des valeurs véhiculées.

Après avis favorable de la commission préparatoire et après en avoir délibéré Les Membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- **Accordent** une subvention exceptionnelle de 300€ à l'association colibri des dunes
- **Autorisent** Monsieur le Maire à inscrire les crédits nécessaires au budget 2024.

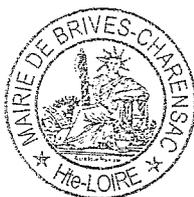
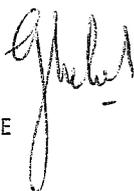
Conseil Municipal du 01 /10/2024

Nombre de Conseillers présents		<b>20</b>
Nombre de Conseillers représentés		<b>2</b>
Nombre de suffrages exprimés		<b>22</b>
VOTE	ABSTENTIONS	<b>0</b>
	CONTRE	<b>0</b>
	POUR	<b>22</b>

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus. Les signatures figurent au registre.

Le Maire

Gilles DELABRE



Le Secrétaire de Séance

Fabien LYOTARD



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS



### DU CONSEIL MUNICIPAL

**MARDI 01 OCTOBRE 2024**

Membres en exercice : 26

Date de convocation : 25-09-24

L'an deux mille vingt-quatre, le **premier octobre, à dix-huit heures trente**, le Conseil Municipal de la Commune de BRIVES-CHARENSAC, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la Présidence de Monsieur Gilles DELABRE, Maire.

**Étaient présents** : DELABRE Gilles - ALLEMAND Marie José - BRINGER Jean-Paul - BELIN Véronique - BRUN William - EXBRAYAT Pierrette - OUIILLON Bruno - PALHIER Joëlle - CELLIER Hélène (à partir de la question 10) - HUGON Philippe - BOISSERIE Nadine (à partir de la question 5) - PORTAL Christian - LAIGRE Sandrine - JAVON Serge - PERBET Michel - CUBIZOLLES Vanessa (à partir de la question 14) - DESESTRES Bernadette - LEROY Chantal - BETHERY Philippe - VACHERON Bernadette - FREJAVILLE David - Fabien LYOTARD

**Étaient représentés** : - GIRARD MONEYRON Sandrine par BRINGER Jean-Paul- CUBIZOLLES Vanessa par ALLEMAND Marie José (jusqu'à la 14) -

**Étaient excusés**: AMIAUX Dominique - VARRAUD Rémi - VEDRUNE Aurélie

**Secrétaire de séance** : Fabien LYOTARD

Les Membres du Conseil Municipal, formant la majorité des Membres en exercice, Monsieur le Président Gilles DELABRE, Maire, déclare la séance ouverte.

**N°08/ Signature de la convention de mise en œuvre du dispositif « Petits déjeuners » année scolaire 2024 2025**

<b>Nomenclature</b>	<b>8 Domaines de compétence par Thème / 8-1 Enseignement</b>
<b>Rapporteur</b>	<b>Mme Véronique BELIN</b>

M le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'il a été sollicité par les services du ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse dans le but de renouveler, à l'école maternelle de la Mouteyre, le dispositif « Petits déjeuners » déjà en place depuis plusieurs années scolaires.

En effet, alors que la promotion de la santé à l'école s'appuie sur une démarche globale et positive permettant de promouvoir le bien-être des élèves et que l'alimentation des élèves a une importance capitale pour leur développement et leurs capacités d'apprentissage, il importe de renforcer l'éducation à l'alimentation dans le cadre d'un environnement favorisant un climat de confiance et de réussite pour tous les élèves et, pour certains, de répondre à des difficultés liées à des inégalités sociales.

Dans ce cadre, la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté prévoit d'encourager la distribution de petits déjeuners sur le temps périscolaire.

Ainsi le dispositif « petits déjeuners », proposé par le ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse doit participer à la réduction des inégalités alimentaires pour le premier repas de la journée, indispensable à une concentration et une disponibilité aux apprentissages scolaires.

M le Maire expose que la déclinaison de ce projet à l'échelle de la Commune de Brives-Charensac consiste à

proposer à l'école maternelle de la Mouteyre une prestation de 4 petits déjeuners par enfant durant l'année 2024-2025.

Parallèlement à la distribution, les personnels enseignants de l'école conduiront, durant le temps scolaire, un projet pédagogique d'éducation à l'alimentation.

Alors que le coût des denrées alimentaires sera exhaustivement pris en charge par le ministère de l'éducation nationale sur la base de 1.30€ par petit déjeuner et par élève, la Ville de Brives-Charensac aura en charge l'achat, l'acheminement et l'entreposage des denrées alimentaires, ainsi que la distribution du petit déjeuner aux enfants par le biais des personnels affectés à l'école (ATSEM).

Alors que ce partenariat se traduit par la signature d'une convention ad hoc pour l'année scolaire 2024 2025 dont un exemplaire est annexé à la présente délibération, M le Maire souligne la pertinence de ce projet qui s'inscrit pleinement dans la l'action menée par la ville en termes de nutrition/santé et propose d'y adhérer.

**en Après avis favorable de la commission préparatoire et après avoir délibéré Les Membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :**

- **Décident** de participer au dispositif « Petits Déjeuners » pour l'année scolaire 2024 2025
- **Autorisent** M le Maire ou son représentant à signer la Convention « Petits Déjeuners » 2024 2025 dont un exemplaire sera prochainement adressé en mairie par les services de l'Education Nationale.

Conseil Municipal du 01 /10/2024

Nombre de Conseillers présents		<b>20</b>
Nombre de Conseillers représentés		<b>2</b>
Nombre de suffrages exprimés		<b>22</b>
VOTE	ABSTENTIONS	<b>0</b>
	CONTRE	<b>0</b>
	POUR	<b>22</b>

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus. Les signatures figurent au registre.

Le Maire

Gilles DELABRE



Le Secrétaire de Séance

Fabien LYOTARD





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS



DU CONSEIL MUNICIPAL

**MARDI 01 OCTOBRE 2024**

Membres en exercice : 26

Date de convocation : 25-09-24

L'an deux mille vingt-quatre, **le premier octobre, à dix-huit heures trente**, le Conseil Municipal de la Commune de BRIVES-CHARENSAC, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la Présidence de Monsieur Gilles DELABRE, Maire.

**Étaient présents** : DELABRE Gilles - ALLEMAND Marie José - BRINGER Jean-Paul - BELIN Véronique - BRUN William - EXBRAYAT Pierrette - OUIILLON Bruno - PALHIER Joëlle - CELLIER Hélène (à partir de la question 10) - HUGON Philippe - BOISSERIE Nadine (à partir de la question 5) - PORTAL Christian - LAIGRE Sandrine - JAVON Serge - PERBET Michel - CUBIZOLLES Vanessa (à partir de la question 14) - DESESTRES Bernadette - LEROY Chantal - BETHERY Philippe - VACHERON Bernadette - FREJAVILLE David - Fabien LYOTARD

**Étaient représentés** : - GIRARD MONEYRON Sandrine par BRINGER Jean-Paul - CUBIZOLLES Vanessa par ALLEMAND Marie José (jusqu'à la 14) -

**Étaient excusés**: AMIAUX Dominique - VARRAUD Rémi - VEDRUNE Aurélie

**Secrétaire de séance** : Fabien LYOTARD

Les Membres du Conseil Municipal, formant la majorité des Membres en exercice, Monsieur le Président Gilles DELABRE, Maire, déclare la séance ouverte.

**N° 09 Cimetière communal / Rétrocession au bénéfice de la commune d'une concession**

<b>Nomenclature</b>	<b>3 Domaine et Patrimoine /3-5 actes de gestion du domaine public</b>
<b>Rapporteur</b>	<b>B Ouillon</b>

**Vu** la concession funéraire N°682 accordée dans le cimetière communal (partie haute du nouveau cimetière) à Madame BARRUEL Laurence, dans les conditions ci-après rappelées :

Acte : 2 – 2018 :

Type de concession : cinquantenaire

Date d'effet : 01 / 03 / 2018

Prix : 1 200.00 €

**Vu** la demande, en date du 17 juin 2024, de Madame BARRUEL Laurence, actuellement domiciliée 1 avenue Jeanne d'Arc à VALS-PRÈS-LE-PUY (43750), tendant à obtenir la reprise par la commune de ladite concession funéraire

**Considérant** qu'il n'a été procédé, à ce jour, à aucune inhumation sur le terrain concédé, lequel est resté par ailleurs nu de toute construction funéraire ;

**Considérant** que la rétrocession d'une concession n'est prévue par aucun texte légal ou réglementaire

**Considérant** que les communes ne sont nullement obligées d'accepter la rétrocession d'une concession mais que par ailleurs aucune disposition du Code civil et du Code Général des Collectivités Territoriales ne s'oppose à ce qu'il soit fait droit à la requête de l'intéressé ;

**Considérant** que les communes **peuvent décider librement des modalités d'un éventuel remboursement, total ou partiel**, du prix d'acquisition de la concession. **Toutefois**, si la commune accepte de rembourser tout ou partie du prix de la concession restituée, **ce remboursement ne pourra porter que sur la somme effectivement reçue par la commune** : la quote-part versée au Centre Communal d'Action Sociale de la commune, ainsi que le montant éventuel des droits d'enregistrement perçus par l'Etat ne seront pas remboursés

**Vu** l'avis favorable de la commission des Finances en date du 24/09/2024

**Après en avoir délibéré Les Membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :**

**1°) Acceptent la reprise de la concession N°682 accordée au cimetière communal**

**2°) Fixent les modalités de remboursement de ladite concession comme suit :**

✓ **100 % de la somme encaissée par la commune, à savoir les 2/3 du prix principal de ladite concession, soit la somme de 800 € qui sera versée sur le compte bancaire de Madame BARRUEL Laurence**

**3°) Prélèvent les crédits nécessaires au chapitre 65 « Autres Charges de gestion courante » - article 65888 « autres charges diverses de gestion courante »**

Conseil Municipal du 01 /10/2024		
Nombre de Conseillers présents		<b>20</b>
Nombre de Conseillers représentés		<b>2</b>
Nombre de suffrages exprimés		<b>22</b>
VOTE	ABSTENTIONS	<b>0</b>
	CONTRE	<b>0</b>
	POUR	<b>22</b>

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus. Les signatures figurent au registre.

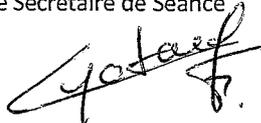
Le Maire

Gilles DELABRE



Le Secrétaire de Séance

Fabien LYOTARD



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS



### DU CONSEIL MUNICIPAL

**MARDI 01 OCTOBRE 2024**

Membres en exercice : 26

Date de convocation : 25-09-24

L'an deux mille vingt-quatre, le **premier octobre, à dix-huit heures trente**, le Conseil Municipal de la Commune de BRIVES-CHARENSAC, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la Présidence de Monsieur Gilles DELABRE, Maire.

**Étaient présents** : DELABRE Gilles - ALLEMAND Marie José - BRINGER Jean-Paul - BELIN Véronique - BRUN William - EXBRAYAT Pierrette - OUIILLON Bruno - PALHIER Joëlle - CELLIER Hélène (à partir de la question 10) - HUGON Philippe - BOISSERIE Nadine (à partir de la question 5) - PORTAL Christian - LAIGRE Sandrine - JAVON Serge - PERBET Michel - CUBIZOLLES Vanessa (à partir de la question 14) - DESESTRES Bernadette - LEROY Chantal - BETHERY Philippe - VACHERON Bernadette - FREJAVILLE David - Fabien LYOTARD

**Étaient représentés** : - GIRARD MONEYRON Sandrine par BRINGER Jean-Paul - CUBIZOLLES Vanessa par ALLEMAND Marie José (jusqu'à la 14) -

**Étaient excusés**: AMIAUX Dominique - VARRAUD Rémi - VEDRUNE Aurélie

**Secrétaire de séance** : Fabien LYOTARD

Les Membres du Conseil Municipal, formant la majorité des Membres en exercice, Monsieur le Président Gilles DELABRE, Maire, déclare la séance ouverte.

#### N° 10 Modification du tableau des effectifs

Nomenclature	4 – Fonction Publique / 4-1 Personnels Titulaires et stagiaires
Rapporteur	JP Bringer

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** la loi N° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;

**VU** les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris pour l'application de l'article 4 de la loi précitée ;

**Considérant** qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer les effectifs des emplois communaux permanents à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services communaux.

Après avis favorable de la commission préparatoire et après en avoir délibéré Les Membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :

➤ **CREENT**, un poste d'adjoint technique principal 2<sup>nd</sup>e classe, à Temps Complet, à compter du 01 / 11 / 2024.

Conseil Municipal du 01 / 10 / 2024

Nombre de Conseillers présents		<b>21</b>
Nombre de Conseillers représentés		<b>2</b>
Nombre de suffrages exprimés		<b>23</b>
VOTE	ABSTENTIONS	<b>0</b>
	CONTRE	<b>0</b>
	POUR	<b>23</b>

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus. Les signatures figurent au registre.

Le Maire

Gilles DELABRE



Le Secrétaire de Séance

Fabien LYOTARD

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS



### DU CONSEIL MUNICIPAL

**MARDI 01 OCTOBRE 2024**

Membres en exercice : 26

Date de convocation : 25-09-24

L'an deux mille vingt-quatre, le **premier octobre, à dix-huit heures trente**, le Conseil Municipal de la Commune de BRIVES-CHARENSAC, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la Présidence de Monsieur Gilles DELABRE, Maire.

**Étaient présents** : DELABRE Gilles - ALLEMAND Marie José - BRINGER Jean-Paul - BELIN Véronique - BRUN William - EXBRAYAT Pierrette - OUIILLON Bruno - PALHIER Joëlle - CELLIER Hélène (à partir de la question 10) - HUGON Philippe - BOISSERIE Nadine (à partir de la question 5) - PORTAL Christian - LAIGRE Sandrine - JAVON Serge - PERBET Michel - CUBIZOLLES Vanessa (à partir de la question 14) - DESESTRES Bernadette - LEROY Chantal - BETHERY Philippe - VACHERON Bernadette - FREJAVILLE David - Fabien LYOTARD

**Étaient représentés** : - GIRARD MONEYRON Sandrine par BRINGER Jean-Paul - CUBIZOLLES Vanessa par ALLEMAND Marie José (jusqu'à la 14) -

**Étaient excusés**: AMIAUX Dominique - VARRAUD Rémi - VEDRUNE Aurélie

**Secrétaire de séance** : Fabien LYOTARD

Les Membres du Conseil Municipal, formant la majorité des Membres en exercice, Monsieur le Président Gilles DELABRE, Maire, déclare la séance ouverte.

#### N° 11/Renforcement du système de vidéoprotection sur le territoire communal de Brives Charensac / demande de subvention

Nomenclature	7- Finances / 7-5 Subventions
Rapporteur	JP Bringer

Monsieur le Maire rappelle que depuis plusieurs années la commune de Brives Charensac doit faire face à des actes d'incivilité, de vandalisme et d'actes délictuels commis sur le secteur du cœur de ville et les bâtiments publics. Depuis plusieurs années, la commune investit sur un système de vidéoprotection et souhaite poursuivre cet élan et notamment la densification et le maillage de son système afin de combattre les actes d'incivilité et d'actes délictuels.

Monsieur le Maire a mis en place une politique active en direction de la jeunesse, notamment à visée éducative. La présence de la police municipale sur le terrain, (sécurisation sortie des écoles, patrouilles...) et l'existence et le succès de l'installation en secours motive l'équipe municipale à la poursuite du déploiement de cet offre pour le bien-être de la population.

**Monsieur le maire indique** qu'il convient de compléter le dispositif de vidéo protection par l'installation de quatre caméras qui seront implantées à l'intérieur du périmètre de vidéo protégé défini en annexe de l'arrêté n° ARRÊTÉ PREF/DSC/SDS n°2021 – 50 de la préfecture de la Haute Loire.

- Une caméra de surveillance route de Coubon,
- Une caméra de surveillance sur les bords de Loire au niveau de la médiathèque

- Une caméra de surveillance avenue des Sports
- Une caméra de surveillance avenue Charles Dupuy

Sur le plan financier, l'enveloppe prévisionnelle globale de l'investissement pour ce matériel (fourniture et pose) est estimée à environ 36200 € H.T sur l'année 2024.

**Après avis favorable de la commission préparatoire et après en avoir délibéré Les Membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :**

- **Autorisent** Monsieur le Maire à procéder à l'installation de ces caméras supplémentaires sur le territoire communal à l'intérieur du périmètre de vidéo protégé défini en annexe de l'arrêté n° ARRÊTÉ PREF/DSC/SDS n°2021 – 50 de la préfecture de la Haute Loire,
- **Approuvent** le plan de financement joint ci-dessous.
- **Autorisent** Monsieur le Maire à solliciter les subventions régionales susceptibles d'être accordées à cette opération.

Désignation	Montant HT	Participation financière		
		Etat (FIPDR)	Région	Commune
Travaux	36200	20%	50%	30% + TVA
		7 240 €	18 100 €	18 097

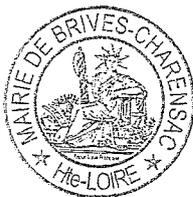
Conseil Municipal du 01 /10/2024

Nombre de Conseillers présents		21
Nombre de Conseillers représentés		2
Nombre de suffrages exprimés		23
VOTE	ABSTENTIONS	0
	CONTRE	0
	POUR	23

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus. Les signatures figurent au registre.

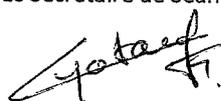
Le Maire

Gilles DELABRE



Le Secrétaire de Séance

Fabien LYOTARD



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS



### DU CONSEIL MUNICIPAL

**MARDI 01 OCTOBRE 2024**

Membres en exercice : 26

Date de convocation : 25-09-24

L'an deux mille vingt-quatre, le **premier octobre, à dix-huit heures trente**, le Conseil Municipal de la Commune de BRIVES-CHARENSAC, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la Présidence de Monsieur Gilles DELABRE, Maire.

**Étaient présents** : DELABRE Gilles - ALLEMAND Marie José - BRINGER Jean-Paul - BELIN Véronique - BRUN William - EXBRAYAT Pierrette - OUIILLON Bruno - PALHIER Joëlle - CELLIER Hélène (à partir de la question 10) - HUGON Philippe - BOISSERIE Nadine (à partir de la question 5) - PORTAL Christian - LAIGRE Sandrine - JAVON Serge - PERBET Michel - CUBIZOLLES Vanessa (à partir de la question 14) - DESESTRES Bernadette - LEROY Chantal - BETHERY Philippe - VACHERON Bernadette - FREJAVILLE David - Fabien LYOTARD

**Étaient représentés** : - GIRARD MONEYRON Sandrine par BRINGER Jean-Paul - CUBIZOLLES Vanessa par ALLEMAND Marie José (jusqu'à la 14) -

**Étaient excusés**: AMIAUX Dominique - VARRAUD Rémi - VEDRUNE Aurélie

**Secrétaire de séance** : Fabien LYOTARD

Les Membres du Conseil Municipal, formant la majorité des Membres en exercice, Monsieur le Président Gilles DELABRE, Maire, déclare la séance ouverte.

#### **N° 12. Demande de subvention pour l'opération requalification de l'avenue Charles Dupuy – mise à jour du plan de financement au titre de la DETR 2024**

<b>Nomenclature</b>	<b>7 Finances</b>
<b>Rapporteur</b>	<b>JP Bringer</b>

Par délibérations successives n°14 du 15 novembre 2023, n°27 du 1 mars 2023, n°23 du 28 novembre 2023, n°16 de mars 2024, n°14 de juin 2024, la municipalité actait le plan de financement et les sollicitations aux subventions sur cette opération.

Le chantier est à ce jour réceptionné et en cours de levée de réserves.

Les services de l'Etat ont sollicité les services pour mettre à jour le plan de financement.

Dans ce cadre, M le Maire expose aux membres du conseil municipal que le projet susvisé peut recevoir une subvention sur la seconde phase de travaux **au titre de la DETR 2024**

Le montant total de l'opération pour la tranche correspondant à la demande DETR 2024 est de 586 000 € HT

M le Maire propose le plan de financement suivant :

DESIGNATION	MONTANT ESTIMATIF en € HT	FINANCEMENTS					
		ETAT (DETR 2024)	Région AURA sur opération	Département Haute Loire sur opération	LEADER sur le lot 4	Département amendes de police	COMMUNE
Aménagement architectural et paysager de l'avenue des Charles Dupuy TRANCHE 2	586 000	30.71%			6.32%		62.96%
<b>TOTAL T2</b>	<b>586 000</b>	<b>180 000</b>			<b>37030.08</b>		<b>368 969.92</b>

Après avis favorable de la commission préparatoire et après en avoir délibéré Les Membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- **Approuvent** le plan de financement susvisé pour la tranche n°2
- **Autorisent** Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter les subventions susceptibles d'être accordées à cette opération.

Conseil Municipal du 01/10/2024

Nombre de Conseillers présents		<b>21</b>
Nombre de Conseillers représentés		<b>2</b>
Nombre de suffrages exprimés		<b>23</b>
VOTE	ABSTENTIONS	<b>0</b>
	CONTRE	<b>0</b>
	POUR	<b>23</b>

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus. Les signatures figurent au registre.

Le Maire

Gilles DELABRE



Le Secrétaire de Séance

Fabien LYOTARD



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS



### DU CONSEIL MUNICIPAL

**MARDI 01 OCTOBRE 2024**

Membres en exercice : 26

Date de convocation : 25-09-24

L'an deux mille vingt-quatre, **le premier octobre, à dix-huit heures trente**, le Conseil Municipal de la Commune de BRIVES-CHARENSAC, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la Présidence de Monsieur Gilles DELABRE, Maire.

**Etaient présents** : DELABRE Gilles - ALLEMAND Marie José - BRINGER Jean-Paul - BELIN Véronique - BRUN William - EXBRAYAT Pierrette - OUIILLON Bruno - PALHIER Joëlle - CELLIER Hélène (à partir de la question 10) - HUGON Philippe - BOISSERIE Nadine (à partir de la question 5) - PORTAL Christian - LAIGRE Sandrine- JAVON Serge - PERBET Michel - CUBIZOLLES Vanessa (à partir de la question 14) - DESESTRES Bernadette - LEROY Chantal - BETHERY Philippe- VACHERON Bernadette- FREJAVILLE David- Fabien LYOTARD

**Etaient représentés** : - GIRARD MONEYRON Sandrine par BRINGER Jean-Paul- CUBIZOLLES Vanessa par ALLEMAND Marie José (jusqu'à la 14) -

**Etaient excusés**: AMIAUX Dominique - VARRAUD Rémi - VEDRUNE Aurélie

**Secrétaire de séance** : Fabien LYOTARD

Les Membres du Conseil Municipal, formant la majorité des Membres en exercice, Monsieur le Président Gilles DELABRE, Maire, déclare la séance ouverte.

#### N° 13 / Demande de subvention au titre des amendes de police 2023

<b>Nomenclature</b>	<b>1 – Commande Publique / 1-1 Marchés publics</b>
<b>Rapporteur</b>	<b>JP Bringer</b>

Faisant suite à l'aménagement qualitatif de l'avenue Charles Dupuy (D988) et de la restructuration de la place du 8 mai, face à l'important trafic routier sur cet axe (13000 véhicules jour) et aux derniers accidents mortels ou non survenus sur cet axe entre véhicules et piétons, la municipalité a engagé une réflexion sur l'amélioration de la sécurité cycles et piétons sur cet axe principal. En effet, les travaux en cours de finition ont permis la mise en place de plateau surélevés avec des traversées piétonnes. Néanmoins, ces aménagements ne semblent pas suffisants et afin de pérenniser l'aspect qualitatif des travaux, favoriser l'attractivité du centre pour les commerces et le tourisme, une réflexion sur la limitation de vitesse et de tonnage a été lancée sur la RD988, pont de Galard, route de Lyon et avenue des Sports.

La réflexion a abouti à la volonté de mettre en zone 30 l'ensemble du tronçon de l'avenue des Sports à la zone commerciale de Corsac, en intégrant les voies perpendiculaires (le plan annexé fait état de l'emprise de la future zone 30.

Parallèlement, la commune a souhaité limiter le transit des poids lourds sur ce même périmètre (ou presque) en y limitant le tonnage à 19 tonnes (sauf services publics, transport en commun). Ce choix fait aussi suite à un travail mené avec les services de la Préfecture sur les itinéraires TBR et TE.

Enfin, le projet de requalification de l'avenue a été complété par une sécurisation d'un carrefour.

Pour compléter ces aménagements et orientations, la commune investit sur des équipements en lien avec la sécurité.

Les aménagements ou investissements sont :

- La réorganisation et le repositionnement des panneaux d'entrées et sorties zone 30 existants,
- L'acquisition et la pose d'une signalétique complémentaire de type B30 et B51 avec des panonceaux M9z,
- La pose de ce nouveau mobilier
- L'acquisition et la pose d'une signalétique de type B13 avec des panonceaux M9z,
- Travaux de requalification de l'avenue Charles Dupuy Tranche n°2 (2024)=> sécurisation carrefour rue des Hortensias
- Mise en place d'une zone 30 sur une grande partie de la commune avec achat de signalétique verticale et traçage peinture,
- Mise en place d'une signalétique de limitation de tonnage sur l'axe principal avec acquisition de signalétique verticale,
- Acquisition d'un panneau pédagogique de vitesse permettant de contrôler les vitesses, les flux, les gabarits...

Comme chaque année, afin de l'accompagner financièrement sur ces dossiers la commune sollicite une aide du département au titre des amendes de police au titre de la dotation 2023

Une précédente délibération n°15 de juin 2024 a été prise néanmoins, cette dernière doit être mise à jour suite au listing de travaux éligibles à cette opération

M le Maire expose aux membres du conseil municipal :

- La possibilité de bénéficier d'une subvention au titre des amendes de police et propose le plan de financement prévisionnel suivant :

DESIGNATION	MONTANT ESTIMATIF en € HT	COMMUNE	
		Amende de Police	COMMUNE
Travaux de sécurisation du territoire	52 416.11	22.90 %	77.10 %
<b>TOTAL</b>	<b>52 416.11</b>	<b>12 000</b>	<b>40 416.11</b>

Après avis favorable de la commission préparatoire et après en avoir délibéré Les Membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- **Approuvent** le plan de financement susvisé
- **Approuvent** l'annulation de la délibération n°15 de juin 2024 et son remplacement par cette nouvelle demande
- **Autorisent** M. le Maire à demander la subvention au titre des amendes de police

Conseil Municipal du 01/10/2024

Nombre de Conseillers présents		<b>21</b>
Nombre de Conseillers représentés		<b>2</b>
Nombre de suffrages exprimés		<b>23</b>
VOTE	ABSTENTIONS	<b>0</b>
	CONTRE	<b>0</b>
	POUR	<b>23</b>

Fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus. Les signatures figurent au registre.

Le Maire

  
Gilles DELABRE



Le Secrétaire de Séance

  
Fabien LYOTARD

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS



DU CONSEIL MUNICIPAL

**MARDI 01 OCTOBRE 2024**

Membres en exercice : 26

Date de convocation : 25-09-24

L'an deux mille vingt-quatre, **le premier octobre, à dix-huit heures trente**, le Conseil Municipal de la Commune de BRIVES-CHARENSAC, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la Présidence de Monsieur Gilles DELABRE, Maire.

**Étaient présents** : DELABRE Gilles - ALLEMAND Marie José - BRINGER Jean-Paul - BELIN Véronique - BRUN William - EXBRAYAT Pierrette - OUIILLON Bruno - PALHIER Joëlle - CELLIER Hélène (à partir de la question 10) - HUGON Philippe - BOISSERIE Nadine (à partir de la question 5) - PORTAL Christian - LAIGRE Sandrine - JAVON Serge - PERBET Michel - CUBIZOLLES Vanessa (à partir de la question 14) - DESESTRES Bernadette - LEROY Chantal - BETHERY Philippe - VACHERON Bernadette - FREJAVILLE David - Fabien LYOTARD

**Étaient représentés** : - GIRARD MONEYRON Sandrine par BRINGER Jean-Paul - CUBIZOLLES Vanessa par ALLEMAND Marie José (jusqu'à la 14) -

**Étaient excusés**: AMIAUX Dominique - VARRAUD Rémi - VEDRUNE Aurélie

**Secrétaire de séance** : Fabien LYOTARD

Les Membres du Conseil Municipal, formant la majorité des Membres en exercice, Monsieur le Président Gilles DELABRE, Maire, déclare la séance ouverte.

**N°14 / Participation financière communale au Syndicat Départemental d'Énergie 43 au titre des travaux de rénovation d'éclairage public du camping municipal**

<b>Nomenclature</b>	<b>1 – Commande Publique / 1-1 Marchés publics</b>
<b>Rapporteur</b>	<b>M G Delabre</b>

M le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'il y a lieu de prévoir des travaux de rénovation d'éclairage public du camping municipal

Un avant-projet de ces travaux a été réalisé en accord avec le syndicat Département d'Énergies de la Haute Loire, auquel la commune est adhérente

L'estimation des dépenses correspondant aux conditions économiques actuelles est de 89 373.66 € HT.

Conformément aux décisions prises par son Comité, le Syndicat Départemental peut prendre en charge la réalisation de ces travaux en demandant à la commune une participation de 55 % du montant hors taxe de la dépense soit :

$$89\,373.66 \times 55\% = 49\,155.51 \text{ €}$$

Cette participation pourra être revue en fin de travaux afin d'être réajustée suivant le montant des dépenses résultant du décompte définitif.

Après avis favorable de la commission préparatoire et après en avoir délibéré Les Membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- Approuvent** l'avant-projet des travaux de rénovation présenté,
- confient** la réalisation de ces travaux au Syndicat Départemental d'Energies de la Haute Loire, auquel la commune est adhérente,
- **Fixent** la participation de la commune au financement des dépenses à la somme de 49 155.51 € et **Autorisent** Monsieur le Maire à verser cette somme au Service de gestion Comptable du Puy en Velay, comptable public du syndicat. Cette participation pourra être revue en fonction du décompte définitif,
- **Inscrivent** la somme de 49 155.51 € au budget primitif, les acomptes et le solde étant versés au syndicat Départemental au fur et à mesure et au prorata des mandatements des entreprises.

Suite au retrait de Monsieur Jean-Paul BRINGER, qui ne prend pas part au débat et au vote en raison de son implication dans le bureau du Syndicat Départemental d'Energie 43

Conseil Municipal du 01/10/2024		
Nombre de Conseillers présents		<b>21</b>
Nombre de Conseillers représentés		<b>0</b>
Nombre de suffrages exprimés		<b>23</b>
VOTE	ABSTENTIONS	<b>0</b>
	CONTRE	<b>0</b>
	POUR	<b>21</b>

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus. Les signatures figurent au registre.

Le Maire

Gilles DELABRE



Le Secrétaire de Séance

Fabien LYOTARD



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS



### DU CONSEIL MUNICIPAL

**MARDI 01 OCTOBRE 2024**

Membres en exercice : 26

Date de convocation : 25-09-24

L'an deux mille vingt-quatre, **le premier octobre, à dix-huit heures trente**, le Conseil Municipal de la Commune de BRIVES-CHARENSAC, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la Présidence de Monsieur Gilles DELABRE, Maire.

**Étaient présents** : DELABRE Gilles - ALLEMAND Marie José - BRINGER Jean-Paul - BELIN Véronique - BRUN William - EXBRAYAT Pierrette - OUIILLON Bruno - PALHIER Joëlle - CELLIER Hélène (à partir de la question 10) - HUGON Philippe - BOISSERIE Nadine (à partir de la question 5) - PORTAL Christian - LAIGRE Sandrine- JAVON Serge - PERBET Michel - CUBIZOLLES Vanessa (à partir de la question 14) - DESESTRES Bernadette - LEROY Chantal - BETHERY Philippe- VACHERON Bernadette- FREJAVILLE David- Fabien LYOTARD

**Étaient représentés** : - GIRARD MONEYRON Sandrine par BRINGER Jean-Paul- CUBIZOLLES Vanessa par ALLEMAND Marie José (jusqu'à la 14) -

**Étaient excusés**: AMIAUX Dominique - VARRAUD Rémi - VEDRUNE Aurélie

**Secrétaire de séance** : Fabien LYOTARD

Les Membres du Conseil Municipal, formant la majorité des Membres en exercice, Monsieur le Président Gilles DELABRE, Maire, déclare la séance ouverte.

#### **N° 15. Convention financière avec l'agglomération relative au versement d'un fonds de concours dans le domaine de la gestion des eaux pluviales pour des travaux aux Balcons d'Audinet**

<b>Nomenclature</b>	<b>7- Finances / 7-8 Fonds ce concours</b>
<b>Rapporteur</b>	<b>JP Bringer</b>

Dans le cadre du transfert de compétence Assainissement/gestion des eaux pluviales à l'agglomération du Puy en Velay, et conformément à l'article L 5216-5 VI du CGCT, un fond de concours peut être versé entre la Communauté d'Agglomération et les communes membres, permettant ainsi à une commune située sur son territoire de verser à la CA du puy en Velay un fonds de concours pour contribuer au fonctionnement d'un équipement et son amélioration. Le montant total du fonds de concours ne peut excéder la part de financement assurée par le bénéficiaire du fonds, hors subventions.

Dans ce cadre la ville de Brives Charensac, sur le fondement des dispositions légales précitées, peut verser à la CA un fonds de concours en vue de la réalisation de travaux sur la compétence gestion des eaux pluviales urbaines.

L'octroi du fonds de concours fait l'objet d'une convention formalisée entre la commune de Brives Charensac et la CA du puy en Velay. Cette convention traite de travaux effectués sous maîtrise d'ouvrage communautaire et portant des travaux d'amélioration du réseau eaux pluviales sur le secteur des Balcons d'Audinet. Les travaux consistent à créer un collecteur DN 200 sur 30 ml. Au regard du montant prévisionnel des travaux (7000 €), le montant de la participation communale est estimé à 3500 €

- **Après avis favorable de la commission préparatoire et après en avoir délibéré Les Membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :**
- **Approuvent** le projet sus visé,
- **Approuvent** le versement de la participation estimée à 3500 € dont le décompte sera établi à l'issu des travaux
- **Approuvent** l'imputation en section d'investissement au compte 204 « subventions d'équipement versées »
- **Autorisent** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout actes ou documents afférents à cette affaire

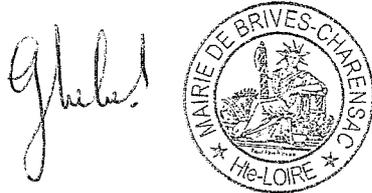
Conseil Municipal du 01 /10/2024

Nombre de Conseillers présents		<b>22</b>
Nombre de Conseillers représentés		<b>1</b>
Nombre de suffrages exprimés		<b>23</b>
VOTE	ABSTENTIONS	<b>0</b>
	CONTRE	<b>0</b>
	POUR	<b>23</b>

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus. Les signatures figurent au registre.

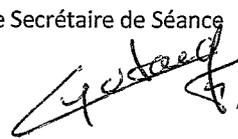
Le Maire

Gilles DELABRE



Le Secrétaire de Séance

Fabien LYOTARD



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

### DU CONSEIL MUNICIPAL



MARDI 01 OCTOBRE 2024

Membres en exercice : 26

Date de convocation : 25-09-24

L'an deux mille vingt-quatre, le **premier octobre**, à **dix-huit heures trente**, le Conseil Municipal de la Commune de BRIVES-CHARENSAC, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la Présidence de Monsieur Gilles DELABRE, Maire.

**Etaient présents** : DELABRE Gilles - ALLEMAND Marie José - BRINGER Jean-Paul - BELIN Véronique - BRUN William - EXBRAYAT Pierrette - OUIILLON Bruno - PALHIER Joëlle - CELLIER Hélène (à partir de la question 10) - HUGON Philippe - BOISSERIE Nadine (à partir de la question 5) - PORTAL Christian - LAIGRE Sandrine - JAVON Serge - PERBET Michel - CUBIZOLLES Vanessa (à partir de la question 14) - DESESTRES Bernadette - LEROY Chantal - BETHERY Philippe - VACHERON Bernadette - FREJAVILLE David - Fabien LYOTARD

**Etaient représentés** : - GIRARD MONEYRON Sandrine par BRINGER Jean-Paul - CUBIZOLLES Vanessa par ALLEMAND Marie José (jusqu'à la 14) -

**Etaient excusés**: AMIAUX Dominique - VARRAUD Rémi - VEDRUNE Aurélie

**Secrétaire de séance** : Fabien LYOTARD

Les Membres du Conseil Municipal, formant la majorité des Membres en exercice, Monsieur le Président Gilles DELABRE, Maire, déclare la séance ouverte.

#### N°16/ Renouveaulement du dispositif de subventionnement des travaux de ravalement des façades - Période 2025-2030

Nomenclature	7 Finances Locales / 7-5 Subventions
Rapporteur	Mme Pierrette EXBRAYAT

Monsieur le Maire rappelle que :

Par délibération en date du 14 décembre 1999 les Membres du Conseil Municipal avaient décidé d'engager une campagne de ravalements de façades obligatoires sur le territoire de la Commune de Brives-Charensac en vertu des articles L 132-1 et suivants et L 152-11 du Code de la Construction et de l'Habitation.

Par arrêté en date du 1<sup>er</sup> août 2000, Monsieur le Préfet répondait à la demande du Conseil Municipal et inscrivait la Commune de Brives-Charensac, sur la liste des communes où les dispositions des articles L. 132.1 et suivants et L. 152.11 du Code de la Construction et de l'habitation relatifs à l'obligation de ravalement des façades sont applicables.

Par délibération en date du 3 juillet 2001 les Membres du Conseil Municipal avaient décidé d'entériner les dispositions de mise en œuvre définitive du caractère obligatoire de ravalement des façades en fixant les catégories d'immeubles concernés, le périmètre d'obligation, les montants de participation de la commune ainsi que les conditions d'octroi de cette participation.

Par délibérations en date du 4 mars 2009, du 7 mars 2012 et du 27 février 2019, les Membres du Conseil Municipal avaient décidé de la prolongation du dispositif et de la mise en place de modalités spécifiques destinées aux nouveaux acquéreurs.

Considérant que la période de subventionnement des ravalements de façades prendra fin début 2025.

Considérant que ce dispositif a activement concouru à la réhabilitation et au maintien de la qualité architecturale et visuelle des quartiers anciens et centraux de la commune.

Considérant qu'il y a lieu d'élargir le périmètre des immeubles concernés par l'aide municipale.

Considérant qu'il y a lieu de favoriser prioritairement le ravalement des façades sur le secteur de l'avenue Charles Dupuy et de la Rue de la Poterie en raison de son rôle primordial dans l'attractivité de la ville et ce notamment au regard des récents travaux d'aménagement et d'embellissement de l'avenue Charles Dupuy et de la place du 8 mai.

Dans ces conditions, et sur propositions des Membres de la Commission « Urbanisme » estimant qu'il convient de renouveler la promotion des ravalements de façades

**Après avis favorable de la commission préparatoire et après en avoir délibéré Les Membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :**

- **Abrogent les dispositions de la délibération du 27 02 2019 à compter du 31 12 2024**
- **Approuvent les dispositions suivantes qui entreront en vigueur au 01 01 2025 :**

➤ **Immeubles concernés :**

Obligation de ravalement, une fois tous les 10 ans, pour les façades d'immeubles existants construits avant le 1<sup>er</sup> janvier 1975 appartenant à des propriétaires privés (y compris les SCI) situés dans le périmètre défini ci-dessous.

➤ **Périmètre d'obligation :**

- Rue de la Poterie
- Place de la Mairie
- Avenue Charles Dupuy (du n°1 jusqu'au croisement avec la rue des Myosotis soit le n°44 côté pair et n°99 bis côté impair)
- Rue de Charensac
- Avenue de la Gare (jusqu'au n° 20 )
- Place de l'église
- Quartier du Vieux Brives
- Rue des Moulins (jusqu'à la Rue des dentellières )
- Route de Lyon (jusqu'au N° 21 )
- Avenue des Sports (jusqu'à l'entrée du complexe sportif d'Audinet )
- Place Blanche
- Rue du 11 Novembre ( jusqu'au N° 4 )
- Place de la Libération
- Rue de la République
- Avenue Charles Dupuy et Route de Lyon pour les maisons dont les façades sont visibles de la promenade réalisée dans le cadre du Plan Loire.

➤ **Participation financière de la Commune :**

Seront subventionnées, dans les secteurs où le caractère obligatoire est applicable, les travaux de réfection ou de nettoyage des façades réalisés sur les immeubles construits avant le 1<sup>er</sup> janvier 1975 et pour les façades visibles du domaine public. Les travaux d'isolation par l'extérieur ne sont pas éligibles au subventionnement.



Les montant de subventions ci-dessous seront réduit du taux de la TVA en vigueur pour les entreprises ou les SCI assujetties à la TVA.

**Pour les immeubles n'ayant pas fait l'objet de vente ou de transfert de propriété, la participation communale sera calculée comme suit :**

Pour les travaux de ravalements : enduit-peinture- jointement

- 24 € du m<sup>2</sup> du 01/01/2025 au 31/12/2026 (hors secteur à dispositions particulières)
- 18 € du m<sup>2</sup> du 01/01/2027 au 31/12/2028
- 12 € du m<sup>2</sup> du 01/01/2029 au 31/12/ 2030

Pour les travaux de nettoyage de la façade et de peintures des menuiseries / forgets :

- 12 € du m<sup>2</sup> du 01/01/2025 au 31/12/2026 (hors secteur à dispositions particulières)
- 09 € du m<sup>2</sup> du 01/01/2027 au 31/12/2028
- 06 € du m<sup>2</sup> du 01/01/2029 au 31/12/ 2030

Pour les travaux de simple nettoyage de la façade

- 07 € du m<sup>2</sup> du 01/01/2025 au 31/12/2026 (hors secteur à dispositions particulières)
- 05 € du m<sup>2</sup> du 01/01/2027 au 31/12/2028
- 03 € du m<sup>2</sup> du 01/01/2029 au 31/12/ 2030

**Pour les nouveaux propriétaires, est prise en compte la date d'acquisition du bien ou de son transfert de propriété :**

- pour une période de deux ans à compter de la date d'acquisition ou de transfert du bien : 24 € du m<sup>2</sup> pour les travaux de ravalements, 12€ pour les travaux de nettoyage de la façade et de peintures des menuiseries / forgets, 7€ pour les travaux de simple nettoyage de la façade

- pour une période de deux ans à compter du second anniversaire d'acquisition ou de transfert du bien : 18 € du m<sup>2</sup> pour les travaux de ravalements, 9€ pour les travaux de nettoyage de la façade et de peintures des menuiseries / forgets, 5€ pour les travaux de simple nettoyage de la façade

- pour une période de six ans à compter du quatrième anniversaire d'acquisition ou de transfert du bien : 12 € du m<sup>2</sup> pour les travaux de ravalements, 6 € pour les travaux de nettoyage de la façade et de peintures des menuiseries / forgets, 3€ pour les travaux de simple nettoyage de la façade

**La participation de la Commune sera plafonnée à 50 % de la dépense globale, et s'appliquera uniquement aux façades visibles du domaine public.**

**Il sera tenu compte de l'antériorité du ravalement des façades du bien. Aussi, une seule subvention communale sera attribuée pour une période de 10 ans quand bien même il y aurait changement de propriétaire.**

**Secteur à dispositions particulières :**

Pour les secteurs suivants :

- Rue de la Poterie
- Place de la Mairie

- Avenue Charles Dupuy du n°1 jusqu'au croisement avec la rue des Myosotis (soit le n°44 côté pair et n°99 bis côté impair) (pour les façades donnant sur l'avenue et les façades visibles de la promenade des bords de Loire)

En raison de leur situation sur le secteur du centre bourg, quartier au rôle primordial dans l'attractivité de la ville et ce notamment au regard des récents travaux d'aménagement et d'embellissement de l'avenue Charles Dupuy et de la place du 8 mai,

**la participation communale sera calculée comme suit :**

- du 01/01/2025 au 31/12/2026 : 27 € du m<sup>2</sup> pour travaux de ravalements, 13€ pour les travaux de nettoyage de la façade et de peintures des menuiseries / forêts, 8€ pour les travaux de simple nettoyage de la façade

La participation de la Commune sera plafonnée à 50 % de la dépense globale, et s'appliquera uniquement aux façades visibles du domaine public.

Il sera tenu compte de l'antériorité du ravalement des façades du bien. Aussi, une seule subvention communale sera attribuée pour une période de 10 ans quand bien même il y aurait changement de propriétaire

➤ **Conditions d'octroi :**

Toute opération de ravalement devra faire obligatoirement l'objet d'une déclaration préalable (ou de permis de construire) déposée en Mairie. Chaque demande devra notamment préciser la nature, la couleur des matériaux et le type de travaux qui seront réalisés.

Pour être éligibles à la subvention communale, les travaux projetés ne pourront faire l'objet d'un commencement d'exécution avant un accord préalable de décision de principe d'octroi de subvention, fixant le montant provisoire de la subvention.

**Pour le secteur à dispositions particulières, les travaux devront être effectués conformément aux prescriptions édictées par la ville au regard du plan d'ensemble et de la palette de couleur établis par les services de l'Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine de la Haute-Loire.**

La subvention, calculée définitivement, sera versée à l'achèvement des travaux conformes à l'autorisation d'urbanisme préalablement délivrée et sur présentation des factures acquittées (prestation d'entreprises ou achat de fournitures par le pétitionnaire <sup>(1)</sup>).

En cas de non-exécution des travaux prescrits par la commune, une mise en demeure de réaliser les travaux dans un délai d'un an sera adressée aux propriétaires avant une saisine du Tribunal en cas d'inexécution.

Les subventions seront versées dans la limite des crédits inscrits chaque année par le conseil municipal.

<sup>(1)</sup> dans l'hypothèse où le pétitionnaire effectue lui-même les travaux la subvention de la commune sera calculée à hauteur de 50 % des fournitures et non par référence au barème de subventionnement au m<sup>2</sup>)

Conseil Municipal du 01/10/2024

Nombre de Conseillers présents		22
Nombre de Conseillers représentés		1
Nombre de suffrages exprimés		23
VOTE	ABSTENTIONS	0
	CONTRE	0
	POUR	23

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus. Les signatures figurent au registre.

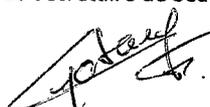
Le Maire

Gilles DELABRE



Le Secrétaire de Séance

Fabien LYOTARD



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS



### DU CONSEIL MUNICIPAL

**MARDI 01 OCTOBRE 2024**

Membres en exercice : 26

Date de convocation : 25-09-24

L'an deux mille vingt-quatre, **le premier octobre, à dix-huit heures trente**, le Conseil Municipal de la Commune de BRIVES-CHARENSAC, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la Présidence de Monsieur Gilles DELABRE, Maire.

**Étaient présents** : DELABRE Gilles - ALLEMAND Marie José - BRINGER Jean-Paul - BELIN Véronique - BRUN William - EXBRAYAT Pierrette - OUIILLON Bruno - PALHIER Joëlle - CELLIER Hélène (à partir de la question 10) - HUGON Philippe - BOISSERIE Nadine (à partir de la question 5) - PORTAL Christian - LAIGRE Sandrine - JAVON Serge - PERBET Michel - CUBIZOLLES Vanessa (à partir de la question 14) - DESESTRES Bernadette - LEROY Chantal - BETHERY Philippe - VACHERON Bernadette - FREJAVILLE David - Fabien LYOTARD

**Étaient représentés** : - GIRARD MONEYRON Sandrine par BRINGER Jean-Paul - CUBIZOLLES Vanessa par ALLEMAND Marie José (jusqu'à la 14) -

**Étaient excusés** : AMIAUX Dominique - VARRAUD Rémi - VEDRUNE Aurélie

**Secrétaire de séance** : Fabien LYOTARD

Les Membres du Conseil Municipal, formant la majorité des Membres en exercice, Monsieur le Président Gilles DELABRE, Maire, déclare la séance ouverte.

**N° 17 / Rénovation de l'éclairage public et des bornes électriques du site du camping municipal  
Convention tripartite avec le Syndicat d'Electrification et le Département de financement au titre  
du Fonds d'Intervention Touristique Départemental**

<b>Nomenclature</b>	<b>1 – Commande Publique / 1-1 Marchés publics</b>
<b>Rapporteur</b>	<b>JP Bringer</b>

Le camping municipal dispose d'environ 50 emplacements (pour tentes, bungalows et mobil-home). Ce site préservé en bord de Loire offre une qualité de séjour inégalée avec la présence de la Loire, dans un cadre naturel, à proximité immédiate de départs de sentiers de randonnées ou de voies cyclables, à moins de 1km des commerces, à proximité d'une aire sportive équipée. Brives Charensac a engagé depuis quelques années une vraie opération pour améliorer son cadre de vie (requalification du centre bourg), sécuriser les usagers des modes doux et engager sa transition énergétique, notamment au travers de travaux de rénovation lourde de ces bâtiments ou encore de ces équipements. En 2023, en partenariat avec le Syndicat d'Electrification, des travaux de renouvellement du parc d'éclairage public a été lancé et se déroule sur 2 tranches, soit un investissement total d'environ 800 000 euros financés en partie par le syndicat mais à plus de 55% par la commune. Ce projet consiste à remplacer tous les appareillages d'éclairage public dépassés par de la technologie leds avec abaissement de puissance de 80% entre 23h et 5h. Compris les lotissements privés. Par conséquent la ville souhaite poursuivre cette rénovation sur le camping municipal ouvert de mi-avril à fin septembre. Ces travaux permettront d'améliorer la qualité d'éclairage du site sur les périodes d'ouverture (sur les autres mois, l'éclairage sera coupé), de remplacer les appareillages énergivores, de préserver la faune locale et améliorer le bien-être de ce site touristique avec abaissement de puissance la nuit et donc l'amélioration du confort des touristes. Cette opération

sera aussi l'occasion de renouveler les bornes de branchements électriques des emplacements qui posent problèmes en termes de sécurité et de confort d'usage. Ainsi l'ensemble de l'installation sera repris, dimensionné pour le confort de l'utilisateur, la modernisation du site, la sécurité des utilisateurs et gestionnaires et la mutation du site (performer sur l'accueil du site, le taux de remplissage en lien avec le développement du tourisme vert, le mode d'usage de véhicules ou équipements électriques comme les vélos...); la ville et le gestionnaire du site souhaitant s'ouvrir vers d'autres labellisation type clef verte.

Toujours dans un souci de qualité de service, la ville profitera de ces travaux pour déployer, renforcer l'accès au wifi sur le site avec l'installation de bornes relais.

Tenant compte de ce projet, la ville peut bénéficier d'une aide du Fonds d'Intervention Touristique du département pour l'accompagner financièrement dans cet investissement, via le Syndicat d'Electrification 43 maitre d'ouvrage. Pour cadrer ce projet tripartite, une convention est nécessaire.

- **Après avis favorable de la commission préparatoire et après en avoir délibéré Les Membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :**
  - 
  - **Approuvent** les travaux programmés par le Syndicat Départemental de la Haute-Loire,
  - **Autorisent** le SDE43 a solliciter une aide au titre du CAP43 pour ce projet,
  - **Autorisent** Le Maire ou son représentant à signer la convention tripartite (SDE43, Commune, Département).
- 
- Suite au retrait de Monsieur Jean-Paul BRINGER, qui ne prend pas part au débat et au vote en raison de son implication dans le bureau du Syndicat Départemental d'Energie 43

Conseil Municipal du 01 /10/2024

Nombre de Conseillers présents		<b>21</b>
Nombre de Conseillers représentés		<b>0</b>
Nombre de suffrages exprimés		<b>21</b>
VOTE	ABSTENTIONS	<b>0</b>
	CONTRE	<b>0</b>
	POUR	<b>21</b>

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus. Les signatures figurent au registre.

Le Maire

Gilles DELABRE



Le Secrétaire de Séance

Fabien LYOTARD

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS



DU CONSEIL MUNICIPAL

**MARDI 01 OCTOBRE 2024**

Membres en exercice : 26

Date de convocation : 25-09-24

L'an deux mille vingt-quatre, le **premier octobre, à dix-huit heures trente**, le Conseil Municipal de la Commune de BRIVES-CHARENSAC, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la Présidence de Monsieur Gilles DELABRE, Maire.

**Étaient présents** : DELABRE Gilles - ALLEMAND Marie José - BRINGER Jean-Paul - BELIN Véronique - BRUN William - EXBRAYAT Pierrette - OUIILLON Bruno - PALHIER Joëlle - CELLIER Hélène (à partir de la question 10) - HUGON Philippe - BOISSERIE Nadine (à partir de la question 5) - PORTAL Christian - LAIGRE Sandrine- JAVON Serge - PERBET Michel - CUBIZOLLES Vanessa (à partir de la question 14) - DESESTRES Bernadette - LEROY Chantal - BETHERY Philippe- VACHERON Bernadette- FREJAVILLE David- Fabien LYOTARD

**Étaient représentés** : - GIRARD MONEYRON Sandrine par BRINGER Jean-Paul- CUBIZOLLES Vanessa par ALLEMAND Marie José (jusqu'à la 14) -

**Étaient excusés** : AMIAUX Dominique - VARRAUD Rémi - VEDRUNE Aurélie

**Secrétaire de séance** : Fabien LYOTARD

Les Membres du Conseil Municipal, formant la majorité des Membres en exercice, Monsieur le Président Gilles DELABRE, Maire, déclare la séance ouverte.

**N° 18 / Convention de partenariat entre la ville de Brives-Charensac et le comité de la Haute-Loire de la ligue nationale contre le cancer / labellisation espace sans tabac**

Nomenclature	7 Finances Locales / 7-5 Subventions
Rapporteur	M Gilles Delabre

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal qu'en France, le tabagisme est responsable de plus de 73 000 morts par an dont 45 000 par cancer. Le nombre de morts liés au tabac s'accroît et pèse de plus en plus lourd sur notre système de protection sociale.

M le Maire expose que la ville de Brives-Charensac doit participer à toutes les mesures mises en place sur le plan local ou régional visant à protéger les populations, participer aux actions menées dans le cadre de la lutte contre le cancer et notamment soutenir l'action de la Ligue contre le cancer.

Dans ce cadre, l'instauration d'espaces sans tabac est un instrument d'action à disposition des communes pour participer à cette lutte contre le tabac. En effet, l'incitation à ne pas fumer dans les lieux publics contribue à la dénormalisation du tabagisme dans la société.

Inscrire les espaces sans tabac favorise l'arrêt du tabagisme et prévient l'entrée en tabagie des jeunes, cible majeure des industriels du tabac.

Compte tenu de ce contexte, la ville de Brives-Charensac et le comité de Haute Loire de la ligue contre le cancer se sont rapprochées pour convenir de la mise en place d'espaces « d'incitation à ne pas fumer » et des modalités de mise en œuvre et du suivi de l'opération « Espaces sans tabac »

Dans le cadre de cette convention,

La Ville s'engage à :

- Inciter à ne pas fumer dans un ou plusieurs espaces publics définis par délibération du conseil municipal
- Faire figurer dans la communication de cette action la mention "Avec le soutien de la Ligue contre le cancer" accompagnée du logo de la Ligue
- Faire figurer dans la signalisation "Avec le soutien de La Ligue contre le cancer" accompagnée du logo de la Ligue.

Le Comité s'engage à :

- Constituer un Comité pour le suivi avec la Mairie de l'opération « Espaces sans tabac »
- Signaler à La Ligue l'absence de mise en place de l'incitation à ne pas fumer
- Donner à la commune la signalétique à mettre en place devant chaque espace labellisé « espace sans tabac ».

De plus, la Ligue nationale contre le cancer s'engage à :

- Faire figurer le nom de La Commune dans un répertoire recensant les villes et les espaces sans tabac
- Assurer une communication autour de l'opération « Espaces sans tabac ».

**Après avis favorable de la commission préparatoire et après en avoir délibéré Les Membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :**

- **Approuvent** les termes de la Convention de partenariat entre la ville de Brives-Charensac et le comité de la Haute-Loire de la ligue nationale contre le cancer dont un exemplaire est annexé à la présente délibération.
- **Désignent** les parvis du pôle Petite enfance et de l'école de la République, comme espaces sans tabac, où une incitation à pas fumer sera instaurée.
- **Autorisent** Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention.

Conseil Municipal du 01 /10/2024

Nombre de Conseillers présents	<b>22</b>	
Nombre de Conseillers représentés	<b>1</b>	
Nombre de suffrages exprimés	<b>23</b>	
VOTE	ABSTENTIONS	<b>0</b>
	CONTRE	<b>0</b>
	POUR	<b>23</b>

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus. Les signatures figurent au registre.

Le Maire

Gilles DELABRE



Le Secrétaire de Séance

Fabien LYOTARD

## Conseil Municipal de Brives-Charensac

Séance du 01-10-2024

### Feuillet de clôture

#### Numéros d'ordre des délibérations :

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Adoption du compte rendu de la séance du 19 06 2024
3. Attribution d'une subvention à l'office des sports de l'agglomération/ La course des filles
4. Activités périscolaires / approbation de la Convention avec le CODEP EPGV
5. Activités périscolaires / approbation de la convention avec le GE bords de Loire
6. Attribution d'une subvention à l'UCPV
7. Attribution d'une subvention à l'association Colibri des Dunes
8. Convention dispositif petits déjeuners année scolaire 2024-2025
9. Rétrocession au bénéfice de la commune d'une concession au cimetière communal
10. Modification du tableau des effectifs
11. Demande de subvention au titre du renforcement de la vidéoprotection exercice 2024
12. Demande de subvention pour l'opération requalification de l'avenue Charles Dupuy – mise à jour du plan de financement au titre de la DETR 2024
13. Demande de subvention au titre des amendes de police 2023 – mise à jour du plan de financement
14. Travaux de renouvellement du matériel d'éclairage public et prises électriques du camping municipal – Délibération de participation financière avec le SDE
15. Convention financière avec l'agglomération relative au versement d'un fonds de concours dans le domaine de la gestion des eaux pluviales pour des travaux aux Balcons d'Audinet
16. Renouvellement du dispositif de subventionnement des travaux de ravalement des façades
17. Rénovation de l'éclairage public et des bornes électriques du site du camping municipal  
Convention tripartite avec le Syndicat d'Electrification et le Département de financement au titre du Fonds d'Intervention Touristique Départemental
18. Convention de partenariat entre la ville de Brives-Charensac et le comité de la Haute-Loire de la ligue nationale contre le cancer / labellisation espace sans tabac

#### Liste des membres présents :

Etaient présents : DELABRE Gilles - ALLEMAND Marie José - BRINGER Jean-Paul - BELIN Véronique - BRUN William - EXBRAYAT Pierrette - OUIILLON Bruno - PALHIER Joëlle - CELLIER Hélène (à partir de la question 10) - HUGON Philippe - BOISSERIE Nadine (à partir de la question 5) - PORTAL Christian - LAIGRE Sandrine - JAVON Serge - PERBET Michel - CUBIZOLLES Vanessa (à partir de la question 14) - DESESTRES Bernadette - LEROY Chantal - BETHERY Philippe - VACHERON Bernadette - FREJAVILLE David - Fabien LYOTARD

Etaient représentés : - GIRARD MONEYRON Sandrine par BRINGER Jean-Paul - CUBIZOLLES Vanessa par ALLEMAND Marie José (jusqu'à la 14) -

Était excusé : AMIAUX Dominique - VARRAUD Rémi - VEDRUNE Aurélie-

Le Maire

Gilles DELABRE



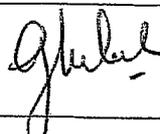
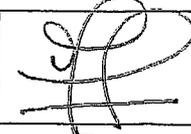
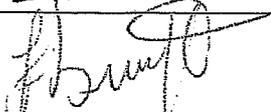
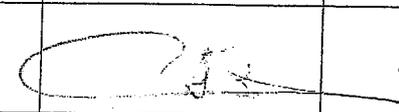
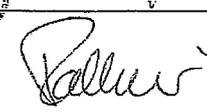
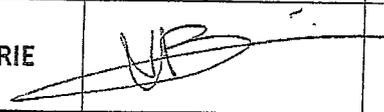
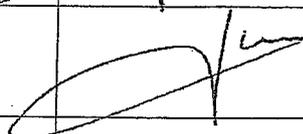
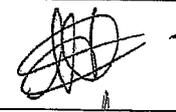
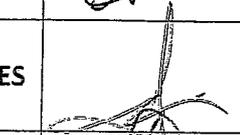
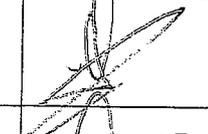
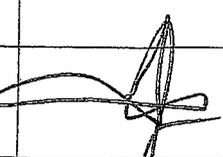
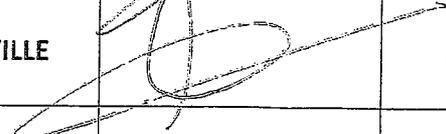
La Secrétaire de Séance

Fabien LYOTARD

## Conseil Municipal de Brives-Charensac

Séance du 01-10-24

Signature des membres présents

Gilles DELABRE		Marie-José ALLEMAND	
Jean-Paul BRINGER		Véronique BELIN	
William BRUN		Pierrette EXBRAYAT	
Bruno OUILLON		Joëlle PALHIER	
Hélène CELLIER		Philippe HUGON	
Nadine BOISSERIE		Christian PORTAL	
Sandrine LAIGRE		Serge JAVON	
Sandrine GIRARD-MONEYRON		Michel PERBET	
Vanessa CUBIZOLLES		Dominique AMIAUX	
Bernadette DESESTRES		Rémi VARRAUD	
Chantal LEROY		Aurélie VEDRUNE	
Philippe BETHERY		Bernadette VACHERON	
David FREJAVILLE		Fabien LYOTARD	